



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 mars 2023

### Membres présents : 35

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne ;  
MM. BARRIER Christian, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, COLMAN Philippe, DUFOUR Christian, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LEOTARD Alexandre, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe.

### Pouvoirs : 4

M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET,  
M. GAURAT donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS,  
Mme HERBLOT donne pouvoir à Mme LEVY,  
M. LAROCHE donne pouvoir à M. PETIOT.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET.

---

### Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 16 février 2023 ;
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2022 ;
- Présentation et vote du Compte administratif 2022 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2023 et du montant de la participation des collectivités membres ;
- Natura 2000 : candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : mise en œuvre du programme d'actions ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE remercie Mme PAILLOUX, Maire de la commune de Yèvre-la-Ville pour la mise à disposition de la salle des Fêtes. Elle accueille Mme la Sous-préfète, les maires, les membres du Conseil de Développement Territorial, ainsi que Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière. Elle remercie également les Vice-présidents du PETR, qui travaillent à ses côtés.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des pouvoirs reçus.

M. GUERINET est désigné secrétaire de séance.

### Compte rendu du Comité syndical du 16 février 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 (présentation du rapport et débat). Projet de convention technique et financière relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais. Renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site PMC ISOCHEM. Elargissement du RIFSEEP.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## Présentation et vote du Compte de Gestion 2022

Mme BEVIERE rappelle que le compte de gestion est établi par Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Résultats budgétaires.

En section d'investissement.

En recettes. Prévisions budgétaires de 157 922,10 €. Titres émis pour 48 815,12 €.

En dépenses. Autorisations budgétaires de 157 922,10 €. Mandats émis pour 13 537,46 €.

Résultat de l'exercice, 35 277,66 €.

En section de fonctionnement.

En recettes. Prévisions budgétaires de 1 098 095,07 €. Titres émis pour 749 097,84 €. Réductions de titres pour 2 755,52 €.

Recettes nettes de 746 342,32 €.

En dépenses. Autorisations budgétaires de 1 098 095,07 €. Mandats émis pour 637 470,84 €. Annulations de mandats pour 40,00 €. Dépenses nettes de 637 430,84 €.

Résultat de l'exercice : 108 911,48 €.

La Présidente précise que la différence entre les autorisations budgétaires et les mandats émis vient principalement de la ligne salaires du personnel, puisque plusieurs postes n'étaient pas pourvus en 2022. Par ailleurs, les études, dont celles du SAGE, durent souvent plus longtemps que l'exercice en cours, mais il faut inscrire 100% de la dépense au démarrage du projet.

Total des sections :

En recettes : 1 256 017,17 €. Titre émis pour 797 912,96 €. Réductions de titres pour 2 755,52 €. Recettes nettes de 795 157,44 €.

En dépenses : 1 256 017,17 €. Mandats émis pour 651 008,30 €. Annulations de mandats pour 40,00 €. Dépenses nettes de 650 968,30 €.

Résultat de l'exercice, 144 189,14 €.

Résultats d'exécution du budget 2022.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 109 106,98 € en investissement et 6 360,67 € en fonctionnement, soit un total de 115 467,65 €.

Résultat de l'exercice 2022 : 35 277,66 € en investissement et 108 911,48 € en fonctionnement, soit un total de 144 189,14 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 144 384,64 € en investissement et 115 272,15 € en fonctionnement, soit un total de 259 656,79 €.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Présentation et vote du Compte administratif 2022 et affectation des résultats

Les membres du Comité syndical détenant dans leur dossier le tableau synthèse du compte administratif 2022, la Présidente propose de ne commenter que les postes ayant connu une évolution entre le prévisionnel et le réalisé.

En dépenses de fonctionnement.

Comptes 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel ». Les différences principales résident dans le poste 617 « Etudes et recherches », aux difficultés de recrutement ou à la fin de mission (GPEC T), comme cela a été commenté lors du compte de gestion.

54 758,40 € réalisés contre 234 5007,00 € prévisionnels pour les études. 339 281,47 € réalisés contre 433 030,00 € pour les charges de personnel.

Si la réévaluation des frais de location est régulière, le loyer trimestriel est à ce jour de 7 500 €.

Les réalisations font état de 637 430,84 €, pour un prévisionnel de 1 098 095,07 €.

En recettes de fonctionnement.

Les nombreuses lignes pour les financeurs (Europe, Etat, Région, Département, EPCI...) illustrent la complexité à suivre chaque demande de financement.

731 122,05 € réalisés, pour 1 081 513,40 € prévus.

74 861,99 € pour les aides européennes et d'Etat,

226 250,98 € pour la Région Centre-Val de Loire,

5 000,00 € pour le Département du Loiret,

211 206,00 € pour les cotisations des EPCI membres (les 3 Communautés de communes qui composent le territoire et qui participent à hauteur de 3,25 €/habitant,

36 037,88 € pour les Autres groupements de collectivités (pour le SAGE),  
177 765,20 € pour Autres organismes (Agences de l'Eau).

Le réalisé s'élève à 752 702,99 € pour un prévisionnel de 1 098 095,07 €.

En dépenses d'investissement.

Comme chaque année, le budget est très simple, le PETR ne réalisant pas de gros investissements. Les dépenses sont artificiellement gonflées par les amortissements.

Les réalisations 2022 font état de 13 537,46 € réalisés en dépenses, pour 157 922,10 € prévus.

L'excédent repris est de 109 106,98 €.

Les recettes 2022 s'élèvent à 157 922,10 €.

Mme BEVIERE, Présidente, quitte la salle.

M. GUERINET donne lecture du projet de délibération.

Il est donc proposé d'adopter le Compte Administratif 2022 et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 115 272,15 €.

En recettes d'investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 144 384,64 €.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, la Présidente n'ayant pas pris part au vote.**

La Présidente remercie les élus pour leur confiance renouvelée, remercie Mme TREMINTIN-BERTRAND, ainsi que Dieula RICAPET et Florence BOUVARD-VERSLIPE, pour le suivi des finances du PETR, sous l'autorité de David VOYER.

#### **Vote du budget 2023 et du montant de la participation des collectivités membres**

La Présidente commente le tableau synthèse remis aux membres du Comité syndical.

En dépenses de fonctionnement.

Compte 011 « Charges à caractère général ». Il est proposé d'augmenter cette ligne par rapport à 2022, pour la porter à 653 751,06 €.

Le compte 617 « Etudes et recherches » est porté à 295 696,60 €.

Le compte 012 « Charges de personnel » est évalué à 395 230,00 €, pour prendre en compte les besoins en personnel pour l'année 2023.

La ligne « indemnité de fonction » pour élus est augmentée de 1 000 €, pour anticiper une éventuelle hausse des taxes et cotisations.

Pour 2023, il est donc proposé des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 136 514,15 € (contre 1 098 095,07 € en 2022).

En recettes de fonctionnement, il s'agit d'adapter les montants en fonction des projets prévus sur l'année. Les financeurs restent les mêmes, avec quelques variations en fonction des projets. A noter la reprise de l'excédent 2022 de 115 272,15 €.

En dépenses d'investissement.

Il est proposé d'arrêter le budget d'investissement à 193 423,73 €.

En recettes d'investissement, la différence avec le prévisionnel 2022 tient à la ligne 001 « Excédent d'investissement », portée à 144 384,64 € (contre 109 106,98 € en 2022).

La Présidente rappelle la nécessité d'avoir une marge de manœuvre financière, car à moyen terme, le SCoT sera à réviser, en le fusionnant avec le PCAET et cela représente un coût qu'il convient d'anticiper.

Pour cette raison, il est proposé de maintenir la cotisation des EPCI membres à 3,25€/habitant/an.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Natura 2000 : candidature du PETR à la maîtrise d'ouvrage

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, élu référent et Président du COPIL Natura 2000. Il rappelle le besoin de renouveler la maîtrise d'ouvrage de la démarche Natura 2000, comme cela a été précisé au Comité syndical du 16 février, puisque ce dossier arrive à échéance.

Il rappelle que la gestion du programme est aujourd'hui assurée par la Région, à la suite de l'Etat dans la programmation précédente.

Un COPIL sera à organiser en avril, sous la présidence de la Région.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : mise en œuvre du programme d'actions

Mme BEVIERE indique que la nouvelle Lettre d'information du PETR, dédiée au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été éditée à l'occasion du Comité syndical.

Elle présente à nouveau Amandine TEMPLIER, arrivée en janvier 2023 pour animer la mise en œuvre de la démarche de PCAET. La présentation explique la démarche à travers les rubriques suivantes :

- rappel des enjeux locaux ;
- pourquoi agir (dont l'obligation faite aux EPCI de plus de 20 000 habitants) ;
- comment mettre en œuvre le PCAET, après la réalisation du diagnostic, de la définition de la stratégie et du programme d'actions ;
- rappel des objectifs, selon les 4 axes stratégiques du PCAET (maîtrise de la consommation d'énergie finale, production d'énergie renouvelable, réduction des GES, réduction des émissions de polluants atmosphériques) ;
- les actions, réparties par orientations (orientation n°1 « Repenser les mobilités pour les mettre en synergie », orientation n°2 « Aider au déploiement des énergies renouvelables », orientation n°3 « Accélérer les transitions énergétiques des bâtiments », orientation n°4 « Entreprendre, consommer et produire localement », orientation n°5 « Préserver et valoriser les ressources locales » et orientation n°6 « Mise en œuvre du PCAET »). Chaque orientation est illustrée par des projets concrets ayant déjà démarré ou en cours d'émergence ;
- suivi des actions ;
- gouvernance ;
- évaluation à mi-parcours ;
- calendrier de la démarche.

A l'issue de la présentation, Mme DAUVILLIERS remercie Amandine pour cet effort de vulgarisation. La perspective et les objectifs à suivre sont aujourd'hui plus clairs.

Mme BEVIERE remercie Amandine TEMPLIER.

## Affaires diverses

- Nouvelle démarche de territorialisation de la Région Centre-Val de Loire.

La Présidente rappelle la réunion de présentation à l'attention des Communautés de communes qui s'est tenue à la Région le 6 mars dernier. Pour le PETR, cette modification de la contractualisation et de la territorialisation de l'action régionale, auprès des intercommunalités et non plus auprès du PETR, ne devrait pas intervenir avant 2025, soit au bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028, voire plutôt en 2027-2028.

- Osons la transition (LIFE\_LETGO4Climate).

Mme BEVIERE indique qu'il reste encore 5 à 6 places disponibles pour la journée de formation/information sur les énergies renouvelables qui se tiendra le 23 mars à Ascoux. Cette journée est à l'attention des élus et des techniciens.

- LEADER 2023-2027.

Mme BEVIERE relate le courrier reçu de la Région en date du 14 mars, précisant le montant alloué au GAL Pithivierais & Gâtinais pour le programme LEADER 2023-2028. La dotation sera de 1 380 000 €. Le GAL devra néanmoins apporter quelques modifications à la candidature, en modifiant la maquette financière (1 400 000 € sollicités initialement), en clarifiant le plan de

développement et la ventilation des objectifs, les actions finançables et en précisant les postes pris en compte pour les tiers-lieux.

- Ateliers de concertation pour le futur Contrat Local de Santé (CLS).

Mme BEVIERE indique que dans le courant des mois de mai et juin, plusieurs ateliers de concertation vont être organisés afin de définir les enjeux, objectifs et actions du futur CLS, si le territoire va dans le sens d'un nouveau contrat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CLS actuel se terminant en septembre 2023, il s'agira de travailler au futur contrat avant cette échéance pour qu'il n'y ait pas de rupture entre les deux démarches.

- Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Loiret.

Mme BEVIERE fait état d'un courrier reçu du Département en date du 10 mars dernier, sollicitant les communes du PETR à déposer une demande de labellisation ENS avant le 21 avril 2023.

- Référent déontologue.

Mme BEVIERE indique qu'un arrêté du 6 décembre 2022 est venu préciser l'obligation de désigner un « référent déontologue élus ».

Un courrier de l'Association des Maires du Loiret (AML) précise que des sollicitations ont été effectuées auprès d'institutions et organismes afin de pouvoir proposer une solution pour les collectivités.

Le Comité syndical ne devant pas se réunir prochainement, il est proposé de passer une délibération en Bureau du PETR, le cas échéant. Le PETR attend les informations pour se positionner avant fin juin 2023.

- Etude de gouvernance du SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle la tenue de réunions concernant le SAGE, et plus particulièrement sa feuille de route et la gouvernance qui en découle. Elle invite les intercommunalités à s'intéresser de près au sujet, puisque les problématiques évoquées à travers la CLE Nappe de Beauce sont en étroite relation avec la compétence GEMAPI, entre autres. C'est bien la quantité d'eau de la nappe qui conditionne celle de tous les usages (eau potable, rivières, milieux humides...).

Il est important que les intercommunalités soient parties prenantes de la démarche, aujourd'hui arrivée à un stade stratégique.

- Départ de Mme la Sous-préfète.

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit du dernier Comité syndical du PETR auquel participe Mme la Sous-préfète. Elle la remercie publiquement pour son assiduité aux travaux du PETR et de son soutien affirmé.

Mme PEURIERE lui renvoie ses remerciements, confirmant que le Pithiverais est un territoire qui bouge et que le PETR est un bon échelon local et un interlocuteur de premier choix.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h25.

Mme PAILLOUX invite les élus à partager le verre de l'amitié.

**Le Secrétaire de séance**

**La Présidente**

**Patrick GUERINET**

**Monique BEVIERE**